

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 1901 Société : RA.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : JABRANNE Hassan

Date de naissance : 01/01/1955

Adresse : AL YASSINIÉ R5 immeuble 74

Appart n° 7

Tél. : 0663291879 Total des frais engagés : 1013,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. CHAOUNI Salwa Médecin généraliste Opéra Addouha Al Massina 09/05 Immeuble APP 04, 1er étage - Casablanca Tel : 06 38 02 79 60

Date de consultation : 10/08/2022

Nom et prénom du malade : JABRANNE Hassan Age: 67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

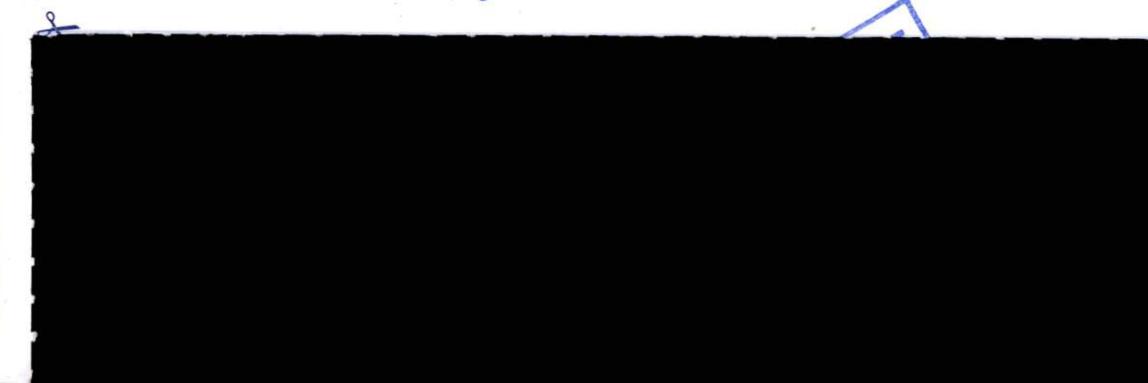
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/08/2022

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/08/2022	C		2	<i>Dr. CHAOUI Médecin Généraliste Ophtalmologue Addoua Casablanca CH 05 Immeuble App 04, 1er Etage Casablanca Tel : 06 38 02 79 60</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE EL MASJID EL HABIB 1er étage en Pharmacie CASA - OULFA 2 Tél : 05 22 90 05 67</i>	10/08/2022	1013,50 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

Le : 10/08/2022

Pharmacie
El MASJID
EL HABIB
en Pharmacie
Hassan CHARAF 2
Riad Dr. Hassan CHARAF 2
Tel : 05 22 90 05 67

M^r

JABRANNE HASSAN

PHARMACIE EL MASJID EL HABIB
ESSAINHIE EL HABIB
Docteur en Pharmacie
Riad Dr. Hassan CHARAF 2
CASA - OULFA
Tel : 05 22 90 05 67

1 / Deses 20mg
140 x 2

20mg
1gelly le mat'age



2 / ARGO minop
30,50 x 5

minop
100's a 31, après repas



3 / Polery
23,90

minop
1gelly



4 / Pentaga 1g
337

1 gelly



5 / Zowira x 5g.
45 x 3

1 gelly



Dr. CHAOUNI Salwa
Médecin Généraliste
10, Avenue Hassan II
Casablanca
Tél : 06 38 02 79 60

61 Spect Sos n°
74,80

71 Deliprase Sos
10,30

Total = 1013,50

S.V

14 x 21

S.V

PPV: 100DH30
PER: 01/25
LOT: L244

PHARMACIE EL MASJID EL HABIB
El Habib sur en Pharmacie
Riad Hassan CHARAF 2
Tel: 05 22 90 05 67

DR. CHAOUNI Salwa
Médecin généraliste
Boulevard du 20 Août 1955 Casablanca
IMM 79 APP 04, 1er étage
Tél: 06 38 02 79 60

LOT: 211540
PER: 05-2024
PPV: 140,00DH

PER: 05-2024
PPV: 140,00DH

LOT: 4241
UT-AV: 10 - 24
P.P.V: 30DH50

LOT : 4851
UT-AV : 11 - 24
P.P.V : 30DH50

LOT : 6486
UT-AV : 01 - 25
P.P.V : 30DH50

LOT : 5483
UT-AV : 12 - 24
P.P.V : 30 DH 50

UT-AV : 12 - 24
PPV : 30 DH 50

PER:03/24
PPV:23,90DH

PENTASA 1G
15 SUPPOSITOIRES
PPV : 337,00 DH
ADSP N° 80/98DMP/21
LABORATOIRES SOTHEMA

Glaucos Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 45,00 DH

GSK Maroc Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,00 DH

Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,00 DH